REGLEMENT MARA-TRAIL DE MARNE ET GONDOIRE 2025

ARTICLE 1: ORGANISATION

L'Association La Piste des Coquelicots organise, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et de l'Office de Tourisme, la 18ème édition du Mara-Trail de Marne et Gondoire.

ARTICLE 2 : PROGRAMME DES ÉPREUVES

Départ et arrivée : Parc Culturel de Rentilly à Bussy-Saint-Martin

1 - Mara-Trail 42,195 km

- En individuel ou par équipe (en relais jusqu'à 8 coureurs)
- Parcours traversant les 20 communes de Marne et Gondoire
- Âge minimum : 20 ans (né avant le 29/09/2005)
- Durée maximale : 7 heures (barrière horaire intermédiaire : 3h45 au ravitaillement de Chanteloup au 25,6 km)

2 - Trail 12 km

- Âge minimum : Catégorie Cadet (né avant 2009 Attention catégorie valable à compter du 1 septembre 2025)
- Parcours chronométré

3 - Marche nordique 12 km

- Accessible à tous, à partir de 14 ans, sans classement
- Départ distinct, non chronométré et sans classement, sur le même parcours que le trail

4 - Randonnée Nature 12 km

• Marche libre, ouverte à tous à partir de 8 ans, sans classement

5 - Courses Enfants

Les courses enfants sont ouvertes gratuitement, et organisées selon l'année de naissance :

- 4 Attention catégorie valables à compter du 1er septembre 2025
 - Eveil Athlé (2017 à 2019) : 900 m
 - **Poussins** (2015 à 2016) : 1,5 km
 - **Benjamins + Minimes (2011 à 2014)** : 2,6 km

Le port d'un déguisement en lien avec le thème 2025 "Les animaux dans tous leurs états" est fortement encouragé.

ARTICLE 3: RAVITAILLEMENT & ACCOMPAGNEMENT

- 8 ravitaillements + 1 à l'arrivée (soit 9 points au total) permettant des relais sur le mara-trail
- Ravitaillements prévus pour toutes les épreuves
- ; 1 seul vélo accompagnateur autorisé par équipe
- Vélos interdits aux ravitaillements (réservés aux coureurs uniquement)

Important: aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Chaque participant doit impérativement prévoir son propre contenant (gobelet, flasque, gourde...).

ARTICLE 4 : RÉCOMPENSES

- Tee-shirt et médaille pour tous les participants du mara-trail et du trail 12 km
- Tee-shirt offert à tous les participants des courses enfants
- Podiums avec coupes (ou lots pour les enfants):
 - o Top 3 hommes et femmes (scratch) mara-trail individuel & trail
 - Premiers de chaque catégorie mara-trail individuel & trail
 - Top 3 équipes au relais
 - 1ères équipes des challenges : Clubs sportifs, Entreprises
 - Top 3 filles et top 3 garçons de chaque course enfant

Remise des récompenses prévue vers 16h (horaire indicatif) le jour de la course.

ARTICLE 5: INSCRIPTIONS

- Inscriptions en ligne jusqu'au vendredi 26 septembre 2025 à 18h
- Inscriptions sur place possibles pour les individuels, les marches et les enfants le samedi 27 septembre 2025 de 14h à 18h
- Inscriptions sur place possibles le dimanche **uniquement** pour les courses enfant et au plus tard 1h avant le départ de la course.
- Pas d'inscription sur place pour les équipes (limite : 100 équipes)

Tarifs:

- Mara-Trail individuel : 38€ jusqu'au 16 septembre inclus et 43 € à partir du 17 septembre
- Mara-Trail équipe : 18€ par relayeur jusqu'au 16 septembre inclus et 23 € à partir du 17 septembre
- Trail 12 km : 18€ jusqu'au 16 septembre inclus et 23 € à partir du 17 septembre
- Marche nordique : 5€ jusqu'au 16 septembre inclus et 10 € à partir du 17 septembre

- Randonnée : 5€ jusqu'au 16 septembre inclus et 10 € à partir du 17 septembre
- Courses enfants : gratuit

Retrait des dossards :

- Samedi 27 septembre 2025 de 14h00 à 18h00 (au Parc de Rentilly)
- Dimanche matin de 7h00 à 8h30 (fortement déconseillé)

Privilégiez le retrait le samedi pour plus de confort. Prévoyez 4 épingles à nourrice par participant.

ARTICLE 6 : JUSTIFICATIF DE SANTÉ

Conformément aux règles en vigueur :

- Licenciés FFA : licence en cours (Licence valable à compter du 1er septembre 2025 soit **licence** de 2025/2026)
- Autres participants : **Attestation PPS (Parcours Prévention Santé)** de moins de 3 mois
- Enfants : Autorisation parentale et questionnaire santé parental possible (sauf si réponses nécessitent certificat médical)

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

Le parcours peut emprunter certaines routes ouvertes à la circulation.

Les intersections sont encadrées par des signaleurs.

Les participants ne sont **pas prioritaires** et doivent respecter le code de la route.

ARTICLE 8: ASSISTANCE MÉDICALE

Une antenne médicale est présente sur site toute la journée.

Elle peut décider à tout moment de mettre hors course un participant pour raisons de santé.

ARTICLE 9: COMMUNICATION & DONNÉES PERSONNELLES

L'inscription implique l'autorisation d'utiliser les images prises pendant la course pour la communication de l'association. Les résultats peuvent être publiés (nom, prénom, chrono, catégorie).

Conformément à la loi Informatique et Liberté, chaque participant peut demander la rectification ou la suppression de ses données personnelles, par mail ou courrier.